

LISTE DES ENTREPRISES DE TERRASSEMENT (non exhaustive)

SOCIETE	Adresse	Complément adresse	CP	Commune	Téléphone
HAMON SARL	9 ZA la Corne		56190	ARZAL	02 97 45 07 77
SARL JUDIC Bernard*	ZA la Harrois		44160	BESNE	02 40 01 34 35
SARL CAMBRE	ZA La Harrois		44160	BESNE	<u>02 40 17 31 31</u>
MEIGNEN Loïc	23 La Mare		44130	BOUVRON	02 40 56 39 78
Brière Assainissement	7 route des Donges		44160	CROSSAC	06 99 15 33 45
TERAMEX	5, Catiho		44530	DREFFEAC	06 63 03 94 64
DELAMARRE TP*	11 rue des Entrepreneurs	ZI de la Touche	44290	GUEMENE PENFAO	02 40 51 81 36
DENIEL Patrick *	15 rue des Caillonnais		44260	LA CHAPELLE LAUNAY	02 40 56 81 14
LE PENHUIZIC Hervé	Le Govello		56190	LAUZACH	02 97 67 05 15
EURL LE BOEUF TP	Zone d'activité de la Grée		56130	NIVILLAC	02 99 91 17 42
T.P.G.R.	Lancé		44630	PLESSE	02 40 79 62 36
A.T.M.	1bis impasse des Prateaux		56130	SAINT DOLAY	09.77.07.18.56 06.87.08.36.70
SARL GUILLOUZOUIC	ZA La Normandais		44530	SEVERAC	02.40.88.73.56 06.03.80.67.93
ASSAINIRIS *	15 route du Gavre		44170	VAY	02.40.87.14.73

* entreprise adhérente à la Charte qualité assainissement non collectif en Loire-Atlantique

N.B. : il incombe à l'usager de s'assurer que l'entreprise possède une assurance décennale

De base, l'assurance décennale ne couvre que les chantiers mettant en œuvre une technique courante du bâtiment :

- travaux sous D.T.U 64.1 ou répondant à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observations de la C2P
- procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché d'un ATA en cours de validité ou d'une ETE bénéficiant d'un DTA, ou d'un ATec, valides et non mis en observation par la C2P
- d'un ATEx avec avis favorable ou d'un pass'innovation "vert" en cours de validité.

Toutefois, l'artisan peut mettre en œuvre une technique non courante sous réserve d'obtenir l'aval de son assureur. Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dernière mise à jour : 15/09/2023